



Arrêt maladie à la suite d'un congé parental

Par **popeyette**, le **21/06/2011** à **18:12**

Bonjour,

J'ai été en arrêt maladie 2,5 mois avant mon congé maternité pour mon 1er enfant, puis en congé maternité, puis suis à la fin de mon congé parental de 6 mois.

J'ai négocié avec mon employeur le report des 15 jours de congés payés de la période N-1. Ayant de gros problèmes relationnels avec mon responsable au niveau du travail, mon médecin m'a proposé de me mettre en arrêt maladie.

Je souhaiterais savoir si je serai indemnisée par la Sécu étant donné que je n'aurai pas officiellement travaillé depuis juillet 2010 (je suis en CDI depuis 03/2009).

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **21/06/2011** à **18:38**

Bonjour,

Il semble que la fin de votre congé maternité remonte à moins de juillet 2010 et je n'ai pas bien compris si vous aviez pris vos congés payés avant le début du congé parental mais je vous propose [ce dossier](#) en vous conseillant de vous rapprocher de la CPAM pour de plus amples information correspondant à votre situation précise...

Par **popeyette**, le **21/06/2011** à **20:01**

Voici les dates exactes :

- arrêt maladie de fin juillet 2010 à mi-octobre 2010
- congé maternité jusque janvier 2011
- congé parental immédiatement après jusque juillet 2011
- 15 jours de CP par la suite jusque mi août 2011
- reprise théorique le 16/08

Cordialement

Par **P.M.**, le **21/06/2011** à **20:16**

Comme je vous l'ai dit, je pense que le mieux serait d'interroger la CPAM même en généralités mais je vous soumetts également [ce dossier](#) car il semble que vous auriez droit à des indemnités journalières dans la situation que vous avez indiquée...